

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

L'attribution de **subventions**.

3 Ressources :

- ♦ Un réseau de bénévoles
- ♦ Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Département).

4 Membres Fondateurs :

AXA, Bellon S.A (Sodexo-Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération Française du Bâtiment, Fimalac, Fondation Électricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Parcs et Jardins de France, Shell France, Vivendi

Rejoignez-nous !



Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Centre-Ouest
Equatop, 61 rue du Murier
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél.: 02 47 05 28 67

www.fondation-patrimoine.org



FONDATION



DU PATRIMOINE



*Aujourd'hui préservons
l'avenir*



*Restaurons ensemble
la Chapelle des Vierges de
Sainte-Maure-de-Touraine
(37)*

